

→ Message

30335088 541251988370 541

M DESTREL HERVE
128 RUE DU GRAND TILLEUL
46500 LE BASTIT

→ Contacts


Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 3 décembre 2025

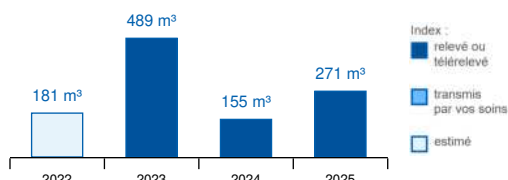
Compteur d'eau relevé le 02 octobre 2025

Votre consommation est de 271 m³

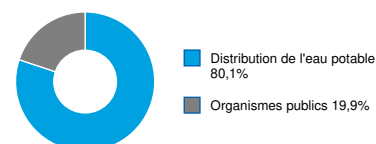
Montant prélevé le 18 décembre 2025 : 282,70 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	611,17
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Organismes publics	151,53
Total facture	762,70
Mensualités déjà prélevées	-480,00
Montant à prélever	282,70
	détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 18 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX570000.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5418012758-000856205-02

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/02/2026	76,50 €
05/03/2026	76,50 €
03/04/2026	76,50 €
05/05/2026	76,50 €
05/06/2026	76,50 €
03/07/2026	76,50 €
05/08/2026	76,50 €
04/09/2026	76,50 €
05/10/2026	76,50 €
05/11/2026	76,50 €
Total	765,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
128 RUE DU GRAND TILLEUL BOURG LE BASTIT	271 m³	384610	015 mm	04/11/2024 1312	02/10/2025 1583	

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						579,30		611,17
Abonnement						157,89		166,58
Part Syndicale		2e semestre 2025				42,50	5,50	
		1er semestre 2026				42,50	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				36,60	5,50	
		1er semestre 2026				36,29	5,50	
Consommation						421,41		444,59
Part Syndicale		Année 2025		271	0,5500	149,05	5,50	
Part SAUR		Année 2025		271	1,0050	272,36	5,50	
► Organismes publics						143,63		151,53
Consommation						143,63		151,53
Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		271	0,3200	86,72	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		271	0,0700	18,97	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		271	0,1400	37,94	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,20 € / m3 soit 0,00220 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 39,77 €		Total facture TTC : 762,70 €		
		HT soumis à TVA : 722,93 €		TVA sur les débits : 39,77 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.